

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

**Déclaration de S.E M.Mohammed LOULICHKI**  
**Ambassadeur, Représentant Permanent**  
**du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations**  
**Unies et des autres Organisations Internationales à**  
**Genève**

**91ème session (extraordinaire) du Conseil de l'OIM**  
**8 juin 2006**

## **Merci Monsieur le Président**

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma joie de voir un fils de l'Afrique et le Représentant Permanent d'une grande nation de notre continent présider aux destinées de la 91<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil de l'OIM. Vos qualités tant humaines que professionnelles conforte notre conviction que nos travaux seront couronnés de succès.

Je saisis cette occasion pour féliciter Monsieur Brunson McKinley, Directeur général de l'OIM ainsi que Madame N'diolo Ndiaye, Directeur général Adjoint, pour leur dévouement à la mission de l'OIM et leur engagement constant en faveur de ses objectifs.

La famille des Etats membres de l'OIM s'agrandit aujourd'hui de deux nouveaux adhérents auxquels nous souhaitons la bienvenue : un pays africain, la République de Maurice, et un voisin immédiat de mon pays, le Royaume d'Espagne, auquel nous lie une relation intense et profonde qui se nourrit de l'histoire, d'un patrimoine commun et d'un partenariat fécond sans cesse enrichi.

Les demandes de représentation en qualité d'observateur de Center for Migration Studies of New York (CMS), de l'Union Postale Universelle (UPU) et de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger témoignent de l'intérêt croissant porté à l'OIM par une pluralité d'acteurs au niveau international. La participation de ces trois observateurs aux travaux du Conseil de notre Organisation apportera certainement une valeur ajoutée réelle à nos débats et nous ne pouvons que nous en féliciter. Permettez-moi de me réjouir tout particulièrement de l'octroi du statut d'observateur à la Fondation Hassan II qui œuvre depuis une quinzaine d'années à maintenir et renforcer les liens fondamentaux que les Marocains Résidant à l'Etranger entretiennent avec leur patrie, en les aidant à faire face à leurs difficultés et en œuvrant pour leur bien être.

## **Monsieur le Président,**

De part son appartenance profondément assumée, au continent africain, mon pays en a toujours partagé les préoccupations et les aspirations et s'est mobilisé pour relever avec ses frères africains les multiples défis de paix et de développement. C'est ainsi que le Royaume du Maroc accueille, les 10 et 11 juillet 2006, la Conférence Ministérielle euro-africaine sur la Migration et le Développement. Cette initiative, qui constitue d'ores et déjà une première de par son importance et sa thématique, liant la problématique migratoire à l'impératif de développement, devrait donner le coup d'envoi à une coopération renouvelée entre l'Europe et l'Afrique. A l'occasion de cet évènement, les représentants de près de 60 pays africains et européens et ceux d'une dizaine d'organisations régionales et internationales se retrouvent à Rabat afin d'apporter des solutions concrètes, appropriées et durables au défi de la gestion des flux migratoires, et je me réjouis d'ores et déjà de la participation personnelle de Monsieur le Directeur Général de l'OIM à cette Conférence et de la précieuse contribution qu'il ne manquera pas d'apporter à la réussite de ses travaux et à la mise en œuvre de ses conclusions et recommandation.

Dans un contexte marqué par l'intensification des crises humanitaires provoquées par les afflux croissants de migrants irréguliers africains vers l'Europe, la Conférence de Rabat vise à aborder de toute urgence et dans un esprit de responsabilité partagée, les différents aspects et les diverses phases du processus migratoire. Les convergences de vues existant aujourd'hui entre les pays d'origine, de transit et de destination des migrations constituent le socle de ce partenariat novateur et équilibré, fondé sur une vision d'ensemble qui intègre à la fois développement et sécurité.

Cette rencontre de haut niveau constitue la première étape d'un long processus visant l'organisation ultérieure de conférences complémentaires ciblant d'autres routes migratoires. Cette initiative a vocation à dégager des initiatives politiques et opérationnelles en synergie et cohérence avec l'ensemble des foras dans le domaine de la migration. La Conférence de Rabat est donc basée sur une approche continentale et internationale, privilégiant l'efficacité et la concertation entre les pays d'origine, de transit et de destination des migrations.

La Conférence Ministérielle Euro-Africaine sur la Migration et le Développement vise à aller au-delà des discours et à jeter les bases d'une véritable coopération entre les pays européens et africains. Elle permettra la mise en œuvre d'une vision stratégique claire à travers la réalisation d'actions concrètes permettant d'atteindre de façon optimale les objectifs visés en mobilisant, notamment, les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Les initiatives arrêtées dans ce cadre seront réparties en fonction des axes suivants :

- Etablissement de programmes de coopération en matière de gestion de la migration économique légale
- Adoption de mesures facilitant la circulation des travailleurs
- Promotion du développement
- Mise en place d'instruments financiers favorisant le co-développement
- Développement des connaissances et du savoir-faire et mesures visant à assurer que des compétences suffisantes sont disponibles pour le développement des pays africains
- Développement de partenariats entre les institutions scientifiques et techniques
- Renforcement de la coopération en matière de formation
- Coopération en matière d'immigration irrégulière
- Renforcement de la capacité de contrôle des frontières nationales des pays de transit et de départ
- Coopération opérationnelle policière et judiciaire et aide aux victimes
- Mise en place de mécanismes de financement appropriés

La réunion des Hauts fonctionnaires des pays participants à la Conférence s'est tenue les 6 et 7 juin 2006, à Dakar, pour discuter, amender et valider les documents de travail en vue de leur adoption lors de la Conférence Ministérielle. Des versions actualisées de ces documents peuvent être obtenus sur le site Web de la Conférence à l'adresse [www.maec.gov.ma/migration](http://www.maec.gov.ma/migration).

**Monsieur le Président,**

L'intérêt que nous attachons au mandat et à la mission de l'OIM et à la place centrale qu'elle occupe dans la problématique de la migration donne toute son importance et ampleur à la contribution qu'elle apporte au dialogue de Haut Niveau. Et c'est non sans surprise que nous avons relevé l'omission de l'OIM dans le dernier rapport du Secrétaire Général de l'ONU consacré à la migration et au développement. D'ailleurs, la résolution A/RES/60/227 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies a explicitement reconnu le mérite de l'Organisation en l'invitant à contribuer aux travaux préparatoires du Dialogue de Haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

L'OIM a sans nul doute un rôle fondamental à jouer pour muter le phénomène de la migration du registre des préoccupations internationales à celui de la coopération solidaire et en faire un facteur de co-développement et de prospérité partagée entre le Nord et le Sud.

Merci M. le Président et bonne continuation pour notre Organisation.